

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1981 B 00086

Numéro SIREN : 310 624 523

Nom ou dénomination : EUROVIA STR

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/002606

BILAN AU 31/12/2021

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EUROVIA STR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 0000 Rue Armand Carrel 59944 DUNKERQUE Cedex		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 3 1 0 6 2 4 5 2 3 0 0 1 1 7		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31/12/2021				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	17 011,79	0	
		Fonds commercial (1) AH	AI	27 440,82	27 440,82	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	758 337,14	480 694,25	277 642,89
		Constructions AP	AQ	2 294 889,54	1 728 828,10	566 061,44
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	3 751 407,27	2 817 110,24	934 297,03
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	1 917 968,31	1 857 941,32	60 026,99
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	283 368,49		283 368,49
		Créances rattachées à des participations BB	BC	4 078,08		4 078,08
		Autres titres immobilisés BD	BE	152,40		152,40
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI			
	TOTAL (II) BJ		9 054 653,84	BK	6 901 585,70	2 153 068,14
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	3 043,28		3 043,28
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	8 180 666,96	11 758,69	8 168 908,27
		Autres créances (3) BZ	CA	4 315 761,93		4 315 761,93
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
Disponibilités CF		CG	10 765 929,81		10 765 929,81	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI				
	TOTAL (III) CJ	23 265 401,98	CK	11 758,69	23 253 643,29	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	32 320 055,82	IA	6 913 344,39	25 406 711,43	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR				
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EUROVIA STR		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 722 600)	DA 1 722 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 172 260
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG
	Report à nouveau	DH 712,21
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 1 103 512,19
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK 299 676,24
		TOTAL (I) DL 3 298 760,64
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 2 897 213,90
	Provisions pour charges	DQ 233 338
	TOTAL (III)	DR 3 130 551,90
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 189 804,43
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 564 178,68
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 8 429 804,70
	Dettes fiscales et sociales	DY 3 619 470,14
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 21 876,78
	Autres dettes	EA 1 011 526,09
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 5 140 738,07
	TOTAL (IV)	EC 18 977 398,89
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 25 406 711,43
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC
		ID
		IE
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 18 977 398,89
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 189 804,43	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EUROVIA STR		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	481 695,69	FE		FF	481 695,69	
		FG	47 979 099,75	FH		FI	47 979 099,75	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	48 460 795,44	FK		FL	48 460 795,44	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	54 999,90	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 188 090,48	
	Autres produits (1) (11)					FQ	935 648,46	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	51 639 534,28
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	13 193 652,81	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	24 964 287,21	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	354 020,11	
	Salaires et traitements*					FY	6 054 655,32	
	Charges sociales (10)					FZ	4 288 763,22	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	337 994,24
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 149 886,08	
	Autres charges (12)					GE	1 289 909,52	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	51 633 168,51	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	6 365,77	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH	1 329 679,62	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	9 828	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	9 828	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 391,09	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	3 391,09	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 436,91	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 342 482,30	

Désignation de l'entreprise EUROVIA STR		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 83 083,33
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC 80 770,70
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 163 854,03
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG 91 610,25
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 91 610,25
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 72 243,78	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ 653,89	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 310 560	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 53 142 895,93	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 52 039 383,74	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 1 103 512,19	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY 74 897,83
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
		- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK 1 393,09	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1 849 335,83	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 9 020		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Produit de cession immo corporelles expl		83 083,33	
Dérogatoire	91 610,25	80 770,70	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise EUROVIA STR										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		TOTAL I				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
		TOTAL II						2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	44 452,61	KE		KF		0	
CORPORELLES	Terrains				KG	745 410,10	KH		KI		12 927,04	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	1 777 861,73	KK		KL		220 510,85	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	296 516,96	KQ		KR		0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	3 617 360,34	KT		KU		702 821,24	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport*			KY	1 749 349,56	KZ		LA		8 500	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	179 894,67	LC		LD		0	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	582,75	LI		LJ		0	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	8 366 976,11	LO		LP		944 759,13	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	287 446,57	8V		8W		0
Autres titres immobilisés				IP	152,40	IR		IS		0		
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV		0		
TOTAL IV				LQ	287 598,97	LR		LS		0		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	8 699 027,69	ØH		ØJ		944 759,13		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		TOTAL I				par virement de poste à poste		3		Régularisation		
		TOTAL II				1		2		4		
		TOTAL III								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV	44 452,61	LW	44 452,61	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	0	LY	758 337,14	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	0	MB	1 998 372,58	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	296 516,96	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	568 774,31	MJ	3 751 407,27	MK	3 751 407,27	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV	19 775,92	MP	1 738 073,64	MQ	1 738 073,64	MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS	179 894,67	MT	179 894,67	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY	582,75	MZ	582,75	NA	582,75	NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY	589 132,98	NG	589 132,98	NH	8 722 602,26	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX	0	ØY	287 446,57	ØZ	
	Autres titres immobilisés				II		2B	152,40	2C	152,40	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	0	2F		2G	
	TOTAL IV				I3		NJ	0	NK	287 598,97	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	589 132,98	ØL	9 054 653,84	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2022
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2021

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : EUROVIA STR

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... =

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EUROVIA STR							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	17 011,79	PF	0	PG		PH	
TOTAL I		RK	17 011,79	RM	0	RN		RO	
Terrains		PI	480 694,25	PJ	0	PK	0	PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	1 376 617,51	PN	63 173,39	PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	288 054,30	PW	982,90	PX	0	PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 149 602,11	QA	236 282,44	QB	568 774,31	QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	1 665 019,74	QI	34 339,95	QJ	19 775,92	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	175 141,99	QM	3 215,56	QN	0	QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	7 135 129,90	QV	337 994,24	QW	588 550,23	QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	7 152 141,69	ØP	337 994,24	ØQ	588 550,23	ØR	
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	91 610,25	T5	T6	80 770,70	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	91 610,25	X4	X5	80 770,70	X7	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM				NO	
TOTAL III									
Total général (I+II+III)		NP	NQ	91 610,25	NR	NS	NT	80 770,70	NU
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	91 610,25	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	80 770,70	Total général non ventilé (NW-NY)	
								NZ	10 839,55
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	288 836,68	TM	91 610,26	TN	80 770,70	TO	299 676,24
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	288 836,68	TS	91 610,26	TT	80 770,70	TU	299 676,24
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	649 349	4B	413 900	4C	400 000	4D	663 249
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	212 763	4F	175 400	4G	172 863	4H	215 300
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	595 787,15	4K	547 286,08	4L	595 787,15	4M	547 286,08
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	0	4Z		5A	0
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 814 085,07	5W	13 300	5X	122 668,25	5Y	1 704 716,82
TOTAL II	5Z	3 271 984,22	TV	1 149 886,08	TW	1 291 318,40	TX	3 130 551,90	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	59 194,94	6U	0	6V	47 436,25	6W	11 758,69
	Autres provisions pour dépréciations (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	59 194,94	TY	0	TZ	47 436,25	UA	11 758,69
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 620 015,84	UB	1 241 496,34	UC	1 419 525,35	UD	3 441 986,83
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 149 886,08	UF	1 338 754,65				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ	91 610,25	UK	80 770,70				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	4 078,08	UM	0	UN	4 078,08			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	14 110,43		14 110,43					
	Autres créances clients		UX	8 166 556,53		8 166 556,53					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 204,50		1 204,50					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	12 022,08		12 022,08					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 059 794,90		1 059 794,90				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	40 131,76		40 131,76				
		Divers		VP	4 077,74		4 077,74				
	Groupe et associés (2)		VC	2 915 188,38		2 915 188,38					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	210 930,03		210 930,03					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	12 428 094,43	VU	12 424 016,35	VV	4 078,08		
RENVOIS	(1)	Montant des	VD								
		– Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	189 804,43		189 804,43					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0		0						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8 429 804,70		8 429 804,70						
Personnel et comptes rattachés		8C	624 956,98		624 956,98						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 247 460,87		1 247 460,87						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 616 960,77		1 616 960,77					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	130 091,52		130 091,52					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	21 876,78		21 876,78						
Groupe et associés (2)		VI	870 806,04		870 806,04						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	704 898,73		704 898,73						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	5 140 738,07		5 140 738,07						
TOTAUX			VY	18 977 398,89	VZ	18 977 398,89					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : EUROVIA STR		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2021					
I. RÉINTÉGRATIONS			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	1 103 512		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WB	0		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	7 339	XE	16 267	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	1 800	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	7 128			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		XW	807 240	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	807 240	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX				
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ	0	XY		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	310 560		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	2 639 094	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	2 639 094
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					IB		
		- imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					WN			
	- Plus-values nettes à court terme								
					WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ		
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro					M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					YI				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3				
TOTAL I					WR	4 876 673			
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU	852 550			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV		
		- imposées au taux de 0 %					WH		
		- imposées au taux de 19 %					WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					IG			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	491	XA	9 337	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZY			
	Majoration d'amortissement*					XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		XF	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC				
Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)					L5				
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)					PA				
Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)					XC				
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)					PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	1 755	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI		XG	2 838 786	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH	3 700 673		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :									
bénéfice (I moins II)					XI	1 176 000			
déficit (II moins I)							XJ	0	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	1 176 000	XO		

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EUROVIA STR		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision SAV	8X	215 300	8Y 212 763
Provision pour pertes sur contrat (pertes à terminaison)	8Z	547 286	9A 595 787
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Participation des salariés	9K	654	9L
Contribution sociale de solidarité (Organic)	9M	44 000	9N 44 000
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 807 240	YO 852 550
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EUROVIA STR										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	844 082,43	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	449 322,28		Dividendes		- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZE	1 292 692,50	
							Report à nouveau			ZF		
	TOTAL I			ØF	1 293 404,71		TOTAL II		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	712,21	
										ZH	1 293 404,71	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7					YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance								YT	7 828 288,02		
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	265 235,39				XQ	8 591 828,92		
	Personnel extérieur à l'entreprise								YU	2 855 762,56		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	130 339,60		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES					ST	5 558 068,11		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	24 964 287,21		
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	93 714		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS					9Z	260 306,11		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	354 020,11		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée								YY	7 604 553		
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	5 886 776		
DIVERS	Montant brut des salaires *								ØB	3 073 254		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	0,75 %		
	Numéro du centre de gestion agréé *			XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	1 176 000	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0	
						Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	1 080	
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EUROVIA STR					Néant <input type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
							①
I. Immobilisations*	1	4200754 CYLINDRE VIBRANT 19/10/1999	106 714		106 714		0
	2	5801412A FINIS VOGELE 30/05/2008	215 760		215 760		0
	3	5801412A SYSTEME ASPIRATION 12/08/2014	17 370		17 370		0
	4	6201153A REPANDEUSE 26/11/2007	207 930		207 930		0
	5	7201532A CHARIOT ELEVATEUR 29/11/2013	21 000		21 000		0
	6	1309168B FGON PEUGEOT BOXER 04/08/2011	7 776		7 776		0
	7	1800906B SREM PORTE ENGIN 01/06/2012	12 000		12 000		0
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑦	⑧	⑨	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	8 500	8 500	8 500			
	2	45 000	45 000	45 000			
	3		0				
	4	20 000	20 000	20 000			
	5	3 500	3 500	3 500			
	6	83	83	83			
	7	6 000	6 000	6 000			
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			83 083			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EUROVIA STR

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ ..

0

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ *

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ ***I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : EUROVIA STR		Néant <input type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés }	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EUROVIA STR		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le :01/01/2021..... et clos le :31/12/2021.....		Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	198	
Dont apprentis	YF	11	
Dont handicapés	YG	13	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	44 518 927	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	1 354 896	
TOTAL 1		OX	45 873 823
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	428 091	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	54 999,90	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	483 091
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	13 193 652,81	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	13 735 407	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	8 326 594	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 283 910	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	36 539 564
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG 9 817 350
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	10 476 707
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 3 1 0 6 2 4 5 2 3 0 0 1 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EUROVIA STR

ADRESSE (voie) 0000 Rue Armand Carrel

CODE POSTAL 59944 VILLE DUNKERQUE Cedex

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	74 250
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination EUROVIA

N° SIREN (si société établie en France) 348866260 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 74 250

Adresse : N° 1973 Voie BD DE LA DEFENSE

Code Postal 92000 Commune NANTERRE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
EUROVIA STR		Rue Armand Carrel Zone industrielle de Petite Synthe 59944 DUNKERQUE Cedex	
SIRET	3 1 0 6 2 4 5 2 3 0 0 1 1 7		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2000
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA VINCI 1973 BL de la Defense 92000 NANTERRE	
SIRET	5 5 2 0 3 7 8 0 6 0 0 5 9 3

B ACTIVITE

Activités exercées	Construction de routes et autoroutes	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	1 176 000	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>		PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/>	
	Autres PV imposables à 19% <input type="text"/>		PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/>	
			PV exonérées art. 238quindecies <input type="text"/>	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>				
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>				
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/> Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="text"/>				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : SAP S/4 - HANA

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire :			
- du comptable :			
Tél :			
- du conseil :			
Tél :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
- N° d'agrément :			

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 3 1 0 6 2 4 5 2 3 0 0 1 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EUROVIA STR

ADRESSE (voie) 0000 Rue Armand Carrel

CODE POSTAL 59944 VILLE DUNKERQUE Cedex

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

N° 2069-A-SD
Dépenses engagées
au titre de

Ce formulaire ne doit plus être envoyé au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises par la DGFIP.

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé SA VINCI 1973 BL de la Defense				
92000 NANTERRE 310624523				
Adresse du principal établissement SAS EUROVIA STR Rue Armand Carrel Zone industrielle de Petite Synthe 59944 DUNKERQUE Cedex			Ancienne adresse en cas de changement	
Exercice ouvert le ¹	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	
Activités		Code NACE	SIREN	310624523

<input checked="" type="checkbox"/> Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*		<input checked="" type="checkbox"/>
N° SIREN de la société mère	CX	552037806
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,		
Montant du crédit d'impôt du groupe <i>(à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)</i>		DX

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en	AZ	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

<input type="checkbox"/> Entreprises nouvelles créées en N-1	BZ	<input type="checkbox"/>	<i>Préciser la date de début d'activité (cf notice)</i>		
<input type="checkbox"/> PME au sens communautaire*	KZ	<input type="checkbox"/>	<i>Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice)</i>		
<input type="checkbox"/> Chiffre d'affaires HT	DZ				
<input type="checkbox"/> Nombre de salariés	CZ		<input type="checkbox"/> Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	
<input type="checkbox"/> Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	
			<input type="checkbox"/> Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*	GZ	<input type="checkbox"/>

**Cocher la case correspondante*

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche <i>(sauf dépenses lignes 4 et 5)</i>	3	
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs <i>(à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)</i>	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	0

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	0
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	0

DÉPENSES DE SOUS – TRAITANCE (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	ANNÉE CIVILE	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , avec un lien de dépendance : en France : à l'étranger ⁴ :	15a	
	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , sans lien de dépendance (indiquer le double du montant) en France : à l'étranger ⁴ :	16a	
	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance en France : à l'étranger ⁴ :	18a	
	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance en France : à l'étranger ⁴ :	19a	
	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)	20	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité	21	0
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)	22	0

² Conformément à l'article 132 de la loi de finances pour 2020, les opérations de sous-traitance doivent être réalisées par des organismes publics éligibles ou des organismes privés agréés et le doublement d'assiette pour la sous-traitance publique est réservée à la part des dépenses afférentes aux opérations effectivement réalisées par les organismes éligibles.

³ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

⁴ Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

⁵ La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

⁶ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'exécède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	0
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 – ligne 23))</i>	24	0
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance <i>– Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25</i> <i>– Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25</i> <i>– Sont complétées les lignes [(15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</i>	25	0
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'exécède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	0

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	ANNÉE CIVILE	
Montant des dépenses de recherche (ligne 14+ ligne 26)	27	0
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁶	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁷	29	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁸	30	
Montant net total des dépenses de recherche <i>(ligne 27 – ligne 28a – ligne 28b – ligne 29 + ligne 30)</i>	31a	0
<i>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	31b	

II – DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE	
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	36	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 – ligne 35 – ligne 36 + ligne 37)	38a	
<i>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	38b	
MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION <i>(ligne 31a + ligne 38a)</i>	39a	0
<i>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)</i>	39b	

⁶ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁷ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000€ hors taxes ou 5% du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf notice).

⁸ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

III – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION**A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €**

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	0
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a – ligne 40b) x 30 % + ligne 40b x 50 %] ⁹	41	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans les exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a – ligne 44b) x 30 % + ligne 44b x 50%] ⁸	45	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	0
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € – montant ligne 48)	50a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer après plafonnement	50b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	0
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	0
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	0
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(l. 52a – l. 52b) x 30 % + l. 52b x 50%] ⁸	53	0
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a – 100 000 000 €)	54	0
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 x 5%)	55	0
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	0
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	58b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	0
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	0
Plafond disponible (100 000 000 € – ligne 52a)	60	0
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 – Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %] ⁸	61	0
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a – ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a – ligne 60) x 5 %]	62	0

⁹ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	0
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	0
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	0
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)	68a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 43 %)]	72	0
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75) ⁹	76	0
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ¹⁰	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹¹	80	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹²	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	82b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82d	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a - ligne 82b - ligne 82c - ligne 82d) x 20 % + ligne 82b x 40% + ligne 82c x 40% + ligne 82d x 35%] ¹³	83	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	85c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

¹⁰ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹¹ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

¹² Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹³ Ce taux est de 40% pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer. Ce taux est porté respectivement à 35% pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		87a	87b	87c

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		88a	88b	88c

VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE¹⁴**VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :**

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés ligne 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-3 Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89
--	----

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFl) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

¹⁴ S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

EUROVIA STR
310624523

Au titre de l'année N

31/12/2021

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés, (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
SAS EUROVIA STR Rue Armand Carrel Zone industrielle de Petite Synthe 59944 DUNKERQUE Cedex FR 310624523	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
MEC	1 080

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	1 080
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

EUROVIA STR
Société par actions simplifiée

Rue Armand Carrel Zone industrielle de Petite Synthe 59944 DUNKERQUE Cedex

Comptes annuels au 31/12/2021

EUROVIA STR
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021

Bilan Actif

BILAN-ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. / Dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	17 012	17 012	-	-
Fonds commercial	27 441	-	27 441	27 441
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL immobilisations incorporelles	44 453	17 012	27 441	27 441
Terrains	758 337	480 694	277 643	264 716
Constructions	2 294 890	1 728 828	566 061	409 707
Installations techniques, matériel	3 751 407	2 817 110	934 297	467 758
Autres immobilisations corporelles	1 917 968	1 857 941	60 027	89 083
Immobilisations en cours	-	-	-	583
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL immobilisations corporelles	8 722 602	6 884 574	1 838 028	1 231 846
Participations selon la méthode de mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	283 368	-	283 368	283 368
Créances rattachées à des participations	4 078	-	4 078	4 078
Autres titres immobilisés	152	-	152	152
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL immobilisations financières	287 599	-	287 599	287 599
Total Actif Immobilisé (II)	9 054 654	6 901 586	2 153 068	1 546 886
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
TOTAL Stock	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	3 043	-	3 043	-
Clients et comptes rattachés	8 180 667	11 759	8 168 908	8 466 063
Autres créances	4 315 762	-	4 315 762	2 768 292
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances	12 499 472	11 759	12 487 713	11 234 355
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
dont actions propres:	-	-	-	-
Disponibilités	10 765 930	-	10 765 930	12 166 586
TOTAL Disponibilités	10 765 930	-	10 765 930	12 166 586
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Total Actif Circulant (III)	23 265 402	11 759	23 253 643	23 400 940
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	-	-	-	-
Prime de remboursement des obligations (V)	-	-	-	-
Ecarts de conversion actif (VI)	-	-	-	-
Total Général (I à VI)	32 320 056	6 913 344	25 406 711	24 947 826

EUROVIA STR

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021

Bilan Passif

BILAN-PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel dont versé : 1 722 600	1722 600	1 722 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	-	-
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence	-	-
Réserve légale	172 260	172 260
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours :	-	-
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	-	-
TOTAL Réserves	172 260	172 260
Report à nouveau	712	844 082
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 103 512	449 322
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	299 676	288 837
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	3 298 761	3 477 101
Produit des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	-	-
Provisions pour risques	2 897 214	3 025 613
Provisions pour charges	233 338	246 371
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	3 130 552	3 271 984
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	189 804	509
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs :	-	-
TOTAL Dettes financières	189 804	509
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	564 179	278 129
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 429 805	7 494 302
Dettes fiscales et sociales	3 619 470	3 914 671
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 877	89 949
Autres dettes	1 011 526	496 167
TOTAL Dettes d'exploitation	13 646 856	12 273 219
Produits constatés d'avance	5 140 738	5 925 013
TOTAL DETTES (IV)	18 977 399	18 198 741
Ecart de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	25 406 711	24 947 826

EUROVIA STR

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue biens	481 696	-	481 696	142 049
Production vendue services	47 979 100	-	47 979 100	42 276 247
Chiffre d'affaires net	48 460 795	-	48 460 795	42 418 296
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			55 000	16 933
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 188 090	2 530 636
Autres produits			935 648	720 316
Total des produits d'exploitation (I)			51 639 534	45 686 181
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-	-
Variation de stock (marchandises)			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			13 193 653	12 860 820
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-	44 766
Autres achats et charges externes			24 964 287	19 224 956
Impôts, taxes et versements assimilés			354 020	433 213
Salaires et traitements			6 054 655	5 716 640
Charges sociales			4 288 763	3 913 903
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	Dotations aux amortissements	337 994	299 052
		Dotations aux provisions	-	-
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	-	53 862
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 149 886	2 548 874
Autres charges			1 289 910	1 090 264
Total des charges d'exploitation (II)			51 633 169	46 186 349
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			6 366	(500 168)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			1 329 680	1 119 463
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			-	-
Produits financiers de participations			9 828	14 742
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	-
Autres intérêts et produits assimilés			-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-
Différences positives de change			-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des produits financiers (V)			9 828	14 742
Dotations financières aux amortissements et provisions			-	-
Intérêts et charges assimilées			3 391	4 425
Différences négatives de change			-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des charges financières (VI)			3 391	4 425
RÉSULTAT FINANCIER			6 437	10 317
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (-II+III-IV+V-VI)			1 342 482	629 612

EUROVIA STR

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	83 083	2 250
Reprises sur provisions et transferts de charges	80 771	41 585
Total des produits exceptionnels (VII)	163 854	43 835
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	91 610	26 230
Total des charges exceptionnelles (VIII)	91 610	26 230
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	72 244	17 604
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	654	-
Impôts sur les bénéfices (X)	310 560	197 894
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	53 142 896	46 864 220
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	52 039 384	46 414 898
BENEFICE OU PERTE	1 103 512	449 322

EUROVIA STR
Société par actions simplifiée

Rue Armand Carrel Zone industrielle de Petite Synthe 59944 DUNKERQUE Cedex

N° SIRET : 31062452300117

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2021

(Sauf indication contraire, toutes les informations chiffrées sont exprimées en euro)

- Note 1 - Faits caractéristiques de l'exercice
- Note 2 - Changement de présentation comptable
- Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Informations sur le bilan

- Note 4 - Mouvements de l'actif immobilisé
- Note 5 - Etat des amortissements
- Note 6 - Dépréciations d'actifs
- Note 7 - Provisions
- Note 8 - Échéances des créances et dettes
- Note 9 - Charges à payer et produits à recevoir
- Note 10 - Comptes de régularisation
- Note 11 - Capitaux propres

Informations sur le compte de résultat

- Note 12 - Ventilation du chiffre d'affaires
- Note 13 - Charges et produits financiers concernant les entreprises liées
- Note 14 - Résultat exceptionnel
- Note 15 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Autres informations

- Note 16 - Engagements financiers donnés et reçus
- Note 17 - Engagements de crédit-bail
- Note 18 - Effectif moyen
- Note 19 - Honoraires des commissaires aux comptes
- Note 20 - Rémunération des dirigeants
- Note 21 - Relations groupe et régime fiscal
- Note 22 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice
- Note 23 - Tableau des filiales et participations

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021. Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1 - Faits caractéristiques de l'exercice

La société n'a pas connu au cours de l'exercice de faits caractéristiques remettant en cause la comparabilité des comptes.

Note 2 - Changement de présentation comptable

La société n'a pas connu au cours de l'exercice de changement de présentation comptable remettant en cause la comparabilité des comptes.

Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes sont établis selon les principes et méthodes du Plan Comptable Général français (Règlement ANC n°2014-03 modifié des nouveaux règlements intervenus depuis) et aux principes généralement admis.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les valeurs relatives aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques acquis.

Les logiciels informatiques sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Les fonds de commerce représentatifs d'actifs incorporels dont la durée d'utilisation n'est pas déterminable, ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat majoré des frais accessoires.

Les amortissements comptables de ces immobilisations sont pratiqués en mode linéaire sur les durées d'utilisation suivantes :

• Constructions	10 à 20 ans
• Agencements, installations	5 à 10 ans
• Matériel de chantier, matériel de transport et outillage	3 à 8 ans
• Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans

L'amortissement dérogatoire comptabilisé au passif du bilan en provisions réglementées est constitué de l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal. Ce dernier est calculé à partir des durées d'usage et du mode dégressif pour les immobilisations qui y donnent droit. Les mouvements affectant les amortissements dérogatoires sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, sous déduction éventuelle des provisions pour dépréciation jugées nécessaires, compte tenu de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de rentabilité et de plus-values latentes.

Pour permettre de conserver au résultat financier un caractère de résultat courant, les dotations et reprises de provisions sur titres de participation et créances rattachées à ces participations, ainsi que, le cas échéant, les pertes sur ces mêmes créances sont inscrites en résultat exceptionnel. L'inscription de ces éléments en charges et produits exceptionnels, où se trouvent normalement inscrites les plus ou moins-values de cessions de titres de participation, rend plus homogène la présentation du compte de résultat.

Stocks

Les stocks de matières et fournitures sont évalués au coût d'acquisition.

Des dépréciations sont constatées si le coût de revient est supérieur à la valeur probable de réalisation.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Elles font l'objet de dépréciations en cas de risques de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés, dont la mesure peut-être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Elles concernent notamment :

- des provisions statistiques pour service après-vente, calculées sur le chiffre d'affaires travaux, pour couvrir des interventions courantes de reprise sur chantiers terminés ;
- des provisions pour réfections de chantiers ou litiges travaux, déterminées en fonction des risques spécifiques identifiés afin de couvrir les charges prévisibles résultant de désordres constatés ;
- des provisions pour pertes à terminaison sur les chantiers dont les prévisions à fin d'affaires font ressortir des résultats déficitaires ;
- des provisions pour litiges destinées à couvrir les charges probables résultant de litiges nés avant la clôture de l'exercice ;
- des provisions pour engagements en matière de médailles du travail. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle prospective dite des unités de crédits projetées.

Mode de dégageement du chiffre d'affaires et du résultat des chantiers

Le chiffre d'affaires et le résultat des chantiers sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, définie par le plan comptable général, c'est-à-dire à partir des données prévisionnelles périodiquement révisées.

Pour les baux d'entretien, le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations.

Sociétés en participation

Les travaux réalisés dans le cadre de sociétés en participation, sans moyen matériel et financier propre, donnent lieu à une intégration semi-proportionnelle : comptabilisation de la quote-part du chiffre d'affaires et des charges revenant à chacun des associés.

Appréhension des résultats des filiales sous forme de sociétés de personnes

Les quotes-parts de résultat des sociétés de personnes n'ayant pas opté à l'impôt sur les sociétés sont comptabilisées chez leurs associés lors de leur année de réalisation.

Pour les sociétés de travaux ou de carrières, ces quotes-parts sont portées en produits ou en charges financières selon qu'il s'agit de bénéfices ou de pertes.

Pour les sociétés de production de matériaux (enrobage, malaxage et liants), s'agissant d'une extension de l'activité de la société, les quotes-parts de résultat sont comptabilisées dans la rubrique "opérations en commun" du compte de résultat de la société.

Plans d'actionnariat salarié

La société applique les dispositions comptables (CRC 2008-15) et fiscales relatives au traitement des avantages associés aux plans d'actionnariat salarié en vigueur dans le groupe Vinci, en particulier celles qui concernent les plans de distribution d'actions et plans d'épargne Groupe.

En cas d'attribution d'actions de performance aux employés, lorsqu'une charge devient probable, une charge à payer est comptabilisée linéairement sur la durée du plan car il conditionne l'attribution à la présence du salarié.

Crédits d'impôt

La société applique les dispositions comptables de l'ANC dans sa note d'information du 11 janvier 2011, relative au traitement des crédits d'impôt imputables sur l'impôt sur les sociétés. Ainsi, tous ces crédits d'impôts (tel le crédit d'impôt recherche) sont comptabilisés en moins de l'impôt sur les bénéfices.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés au bilan mais sont mentionnés en engagements hors bilan. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, évaluées selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées. En particulier, ces indemnités concernent le personnel Etam et Cadre. Pour le personnel ouvrier relevant de l'activité travaux publics, ces indemnités font l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeurs (CNPO), qui sont inscrits en charge au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 4 - Mouvements de l'actif immobilisé

La variation des immobilisations, en valeurs brutes, se présente comme suit :

	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Autres Mouvements	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	44 453	-	-	-	44 453
Frais de développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	17 012	-	-	-	17 012
Fonds commercial & mali technique affecté	27 441	-	-	-	27 441
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Avances, acomptes sur immo, incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	8 366 976	944 759	589 133	-	8 722 602
Terrains	745 410	12 927	-	-	758 337
Constructions	2 074 379	220 511	-	-	2 294 890
Instal. tech., outillage et mat. industriel	3 617 360	702 821	568 774	-	3 751 407
Autres immobilisations corporelles & mali technique affecté	1 929 244	8 500	19 776	-	1 917 968
Immobilisations en cours	583	-	583	-	-
Avances, acomptes sur immo. corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	287 599	-	-	-	287 599
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	287 447	-	-	-	287 447
Autres titres immobilisés	152	-	-	-	152
Prêts et autres immobilisations financières & mali technique affecté	-	-	-	-	-
TOTAL	8 699 028	944 759	589 133	-	9 054 654
<i>Dont apports :</i>					

Note 5 - Etat des amortissements

La variation des amortissements se présente comme suit :

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	17 012	-	-	-	17 012
Frais de développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	17 012	-	-	-	17 012
Fonds commercial & mali technique affecté	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	7 135 130	337 994	588 550	-	6 884 574
Terrains	480 694	-	-	-	480 694
Constructions	1 664 672	64 156	-	-	1 728 828
Instal. tech., outillage et mat. industriel	3 149 602	236 282	568 774	-	2 817 110
Autres immobilisations corporelles & mali technique affecté	1 840 162	37 556	19 776	-	1 857 941
TOTAL	7 152 142	337 994	588 550	-	6 901 586
<i>Dont apports :</i>					

Les reprises d'amortissements de la période s'expliquent par la cession ou la mise au rebut des actifs correspondants.

Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			
- calculées selon le mode linéaire	337 994	- au résultat d'exploitation	337 994
- calculées selon le mode dégressif		- au résultat exceptionnel	
TOTAL	337 994	TOTAL	337 994

Note 6 - Dépréciation d'actifs

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2021
Dépréciation immo. incorporelles	-	-	-	-	-
Brevets et droits similaires	-	-	-	-	-
Fonds commercial & mali technique affecté	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Dépréciation immo. corporelles	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles & mali technique affecté	-	-	-	-	-
Immo. en cours	-	-	-	-	-
Dépréciation immo. financières	-	-	-	-	-
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières & mali technique affecté	-	-	-	-	-
Dépréciation en-cours et stocks	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-
Travaux en cours	-	-	-	-	-
Produits finis	-	-	-	-	-
Dépréciation comptes de tiers	59 195	-	47 436	-	11 759
Clients	59 195	-	47 436	-	11 759
Groupe et associés	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-
TOTAL	59 195	-	47 436	-	11 759

Note 7 - Provisions

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2021
Amortissements dérogatoires	288 837	91 610	80 771	-	299 676
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	288 837	91 610	80 771	-	299 676

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2021
Provisions à caractère d'exploitation	3 271 984	1 149 886	1 291 318	-	3 130 552
Service après vente (SAV)	212 763	175 400	172 863	-	215 300
Réfection chantier - travaux restant à exécuter	-	-	-	-	-
Remise en état des sites - repliement chantiers	-	-	-	-	-
Pertes à terminaison (PAT)	595 787	547 286	595 787	-	547 286
Médailles du travail	246 371	-	13 033	-	233 338
Autres litiges et risques d'exploitation	2 217 063	427 200	509 635	-	2 134 628
Provisions à caractère financier	-	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-	-
Provisions à caractère exceptionnel	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-
Risques sur filiales	-	-	-	-	-
Autres risques exceptionnels	-	-	-	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	3 271 984	1 149 886	1 291 318	-	3 130 552

Les reprises de provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

	Reprises avec objet	Reprises sans objet
Provisions à caractère d'exploitation	1 234 985	56 334
Service après vente (SAV)	172 863	-
Réfection chantier - travaux restant à exécuter	-	-
Remise en état des sites - repliement chantiers	-	-
Pertes à terminaison (PAT)	595 787	-
Médailles du travail	13 033	-
Autres litiges et risques d'exploitation	453 301	56 334
Provisions à caractère financier	-	-
Pertes de change	-	-
Provisions à caractère exceptionnel	-	-
Restructurations	-	-
Risques sur filiales	-	-
Autres risques exceptionnels	-	-
TOTAL	1 234 985	56 334

Note 8 - Échéances des créances et dettes

Créances

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	4 078	-	4 078
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients	8 180 667	8 180 667	-
Personnel et comptes rattachés	1 205	1 205	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	12 022	12 022	-
TVA	1 059 795	1 059 795	-
Etat et autres collectivités	44 210	44 210	-
Groupe et associés	2 915 188	2 915 188	-
Débiteurs divers	286 386	286 386	-
Charges Constatées d'Avance	-	-	-
TOTAL	12 503 550	12 499 472	4 078

Dettes

	Montant brut	à 1 an au plus	plus d'1 an, 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	189 804	189 804	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	8 429 805	8 429 805	-	-
Personnel et comptes rattachés	624 957	624 957	-	-
Sécurité sociale et organismes sociaux	1 247 461	1 247 461	-	-
Etat : impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 616 961	1 616 961	-	-
Etat : autres impôts, taxes assimilées	130 092	130 092	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 877	21 877	-	-
Groupe et associés	870 806	870 806	-	-
Autres dettes	704 899	704 899	-	-
Produits Constatés d'Avance	5 140 738	5 140 738	-	-
TOTAL	18 977 399	18 977 399	-	-

Note 9 - Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :

	31/12/2021
Emprunts et dettes financières	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 387 008
Dettes fiscales et sociales	1 369 025
Autres dettes	708
TOTAL	5 756 740

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	528 241
Autres créances	2 610 697
TOTAL	3 138 937

Note 10 - Comptes de régularisation : Charges et Produits Constatés d'Avance

	Charges Constatées d'Avance	Produits Constatés d'Avance
Charges et produits d'exploitation	-	5 140 738
Charges et produits financiers	-	-
Charges et produits exceptionnels	-	-
TOTAL	-	5 140 738

Note 11 - Capitaux Propres

Le capital social comprend au 31 décembre 2021, 74 250 actions au nominal de 23,20 € par action.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice 2021 se présente comme suit :

Capitaux propres à l'ouverture	3 477 101
Augmentation de capital	
Distribution	-1 292 693
Variation des provisions réglementées	10 840
Subventions d'investissement	
Résultat de l'exercice	1 103 512
Capitaux propres à la clôture	3 298 761

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 12 - Ventilation du Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires concerne les activités suivantes :

	31/12/2021
Routes et infrastructures	12 446 817
Cadre de vie et environnement	36 013 978
Maintenance et services	
Autres	
Total	48 460 795

Note 13 - Transactions entre parties liées

La société applique le règlement n°2014-03 de l'ANC modifié des nouveaux règlements intervenus depuis, qui précise que les transactions à mentionner en annexe sont celles qui présentent une importance significative et qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché. De plus, sont exclues, les transactions conclues entre une société mère et sa filiale, ainsi que celles conclues entre deux filiales détenues en quasi totalité par une même société mère.

Ces cas s'appliquent à la société. Par conséquent, aucune information à ce titre n'est présentée.

Note 14 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend pour l'essentiel :

	31/12/2021
Produits nets de cession d'immobilisations	83 083
Quotes-parts de subvention d'investissement	-
Amortissements dérogatoires nets	(10 840)
Autres	-

Note 15 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 342 482	(355 758)	986 724
Résultat exceptionnel	72 244	45 025	117 268
Participation	(654)	173	(481)
Résultat comptable	1 414 072	(310 560)	1 103 512

AUTRES INFORMATIONS

Note 16 - Engagements financiers donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES	Au profit des		Total
	Entreprises liées	Autres	
Cautions sur marchés		12 977 000	12 977 000
Cautions sur engagements financiers			-
Hypothèques et nantissements			-
Garanties solidaires des sociétés de personnes	10 725 911		10 725 911
Contrats de location simple (hors crédit bail)		409 290	409 290
Indemnités de fin de carrière		1 309 603	1 309 603
Autres engagements donnés			-
TOTAL	10 725 911	14 695 893	25 421 804

Cautions sur marchés :

Les garanties données sur marchés concernent principalement les garanties de bonne fin d'exécution de travaux et les garanties bancaires données en couverture des avances reçues par les clients. Lorsque des événements tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat rendent probable la réalisation du risque, celui-ci est provisionné.

Garantie solidaire des sociétés de personnes :

Les associés d'une société de personnes sont solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. L'engagement correspond à la totalité du passif de ces sociétés sous déduction de leur fonds propres et des comptes d'emprunts et comptes courants ouverts au nom des associés. Toutefois, compte tenu de la qualité des partenaires, le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est faible.

ENGAGEMENTS RECUS	Accordés par		Total
	Entreprises liées	Autres	
Engagements reçus des établissements financiers			-
Hypothèques et nantissements			-
Autres engagements reçus		21 000	21 000
TOTAL	-	21 000	21 000

Note 17 - Engagements de crédit-bail

	Nature d'immobilisation financée par crédit-bail			
	Terrains	Constructions	Autres immo. corporelles	31/12/2021
Valeur d'origine				-
Amortissements cumulés exercices antérieurs				-
Amortissements de l'exercice N				-
Total amortissements théoriques	-	-	-	-
Valeur nette	-	-	-	-
Redevances payées sur ex. antérieurs				-
Redevances payées sur l'exercice N				-
Total redevances payées	-	-	-	-
Redevances à payer : à 1 an au plus				-
Redevances à payer : à + d'1 an et - de 5 ans				-
Redevances à payer : à plus de 5 ans				-
Total redevances restant à payer	-	-	-	-
Valeur résiduelle				-
Montant pris en charge dans l'exercice				-

Note 18 - Effectif moyen

	31/12/2020	31/12/2021
Cadres	21	20
Employés et agents de maîtrise	64	61
Ouvriers	119	117
TOTAL	204	198

Note 19 - Honoraires des Commissaires aux Comptes

En application du Décret n° 2008-1487, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes n'est pas communiquée dans cette annexe. La société est en effet incluse dans le périmètre de consolidation de Vinci S.A., et l'annexe aux comptes consolidés de Vinci S.A. les mentionne.

Note 20 - Rémunération des Dirigeants

Les mandataires sociaux ne sont pas directement rémunérés par la société.

Note 21 - Relations Groupe et régime fiscal

Forme juridique et intégration fiscale :

La société est constituée en Société par actions simplifiée.

Elle est membre du groupe d'intégration fiscale Vinci S.A.. La société acquitte sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Société consolidante :

Les comptes de la société sont intégrés dans le périmètre de consolidation de la société Vinci S.A. (SIREN 552 037 806) dont le siège social se situe au 1973 Boulevard de la Défense - 92 000 Nanterre.

Les états financiers du groupe sont disponibles sur le site internet de Vinci.

Note 22 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

Note 23 - Tableau des filiales et participations

Confer tableau ci-après.

Note 23- Tableau des filiales et participations

Informations financières (en €)	Capital	Réserves & Report à nouveau avant affectation du résultat	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
A Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :											
1. Filiales (détenues à + de 50 %) :											
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %) :											
SDME	45 000	71 544	182 579	31,20					-	39 678	
B Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'exécède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication :											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											

[Signature]
CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

EUROVIA STR

Société par actions simplifiée au capital de 1 722 600 euros

Divisé en 74.250 parts de 23,20 euros

Siège social : Rue Armand Carrel

59640 DUNKERQUE

310 624 523 RCS DUNKERQUE

Extrait du PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 31 MAI 2022

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes)

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion du Président et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve sans réserve, tels qu'ils ont été présentés, le rapport de gestion et les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 1.103.512,19 euros tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat et fixation du montant du dividende)

L'Associé Unique approuve la proposition du Président concernant l'affectation du résultat et décide de l'affecter de la manière suivante :

<u>(en euros)</u>	<u>Montant</u>
Bénéfice de l'exercice	1.103.512,19
Report à nouveau antérieur	712,21
Dotations à la réserve légale	0
Dotations aux réserves statutaires	0
Bénéfice distribuable	1.104.224,40
Dividendes	1.104.097,50
Solde affecté au report à nouveau	126,90

L'Associé Unique rappelle que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<i>(en euros)</i>	Montants distribués	Montants éligibles à l'abattement prévu à l'art. 158-3-2° du CGI	Montants non éligibles à l'abattement prévu à l'art. 158-3-2° du CGI
Exercice 2018	512.325	0	0
Exercice 2019	0	0	0
Exercice 2020	1.292.692,50	0	0

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



EUROVIA STR

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'associé unique
EUROVIA STR
Rue Armand Carrel
59640 DUNKERQUE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROVIA STR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Votre société applique la méthode dite de l'avancement pour l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat des chantiers réalisés, tel qu'exposé dans la note « 3 – Principes comptables et méthodes d'évaluation – Mode de dégagement du chiffre d'affaires et du résultat des chantiers » de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de cette méthode par la revue des procédures existant au sein de la société, l'examen des données de gestion par chantier et la mise en œuvre de revues, avec les responsables financiers et/ou opérationnels, de contrats significatifs.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques liés à son activité, et en particulier les risques sur chantiers, tel qu'exposé dans la note « 3 – Principes comptables et méthodes d'évaluation – Provisions pour risques et charges » de l'annexe. Notre appréciation des provisions s'est fondée sur la revue des risques identifiés et des estimations retenues, et sur un examen des événements postérieurs venant corroborer ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 mai 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Romain Bardoz

EUROVIA STR
Société par actions simplifiée

Rue Armand Carrel Zone industrielle de Petite Synthe 59944 DUNKERQUE Cedex

Comptes annuels au 31/12/2021

EUROVIA STR

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021

Bilan Actif

BILAN-ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. / Dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	17 012	17 012	-	-
Fonds commercial	27 441	-	27 441	27 441
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL immobilisations incorporelles	44 453	17 012	27 441	27 441
Terrains	758 337	480 694	277 643	264 716
Constructions	2 294 890	1 728 828	566 061	409 707
Installations techniques, matériel	3 751 407	2 817 110	934 297	467 758
Autres immobilisations corporelles	1 917 968	1 857 941	60 027	89 083
Immobilisations en cours	-	-	-	583
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL immobilisations corporelles	8 722 602	6 884 574	1 838 028	1 231 846
Participations selon la méthode de mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	283 368	-	283 368	283 368
Créances rattachées à des participations	4 078	-	4 078	4 078
Autres titres immobilisés	152	-	152	152
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL immobilisations financières	287 599	-	287 599	287 599
Total Actif Immobilisé (II)	9 054 654	6 901 586	2 153 068	1 546 886
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
TOTAL Stock	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	3 043	-	3 043	-
Clients et comptes rattachés	8 180 667	11 759	8 168 908	8 466 063
Autres créances	4 315 762	-	4 315 762	2 768 292
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances	12 499 472	11 759	12 487 713	11 234 355
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
dont actions propres:	-	-	-	-
Disponibilités	10 765 930	-	10 765 930	12 166 586
TOTAL Disponibilités	10 765 930	-	10 765 930	12 166 586
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Total Actif Circulant (III)	23 265 402	11 759	23 253 643	23 400 940
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	-	-	-	-
Prime de remboursement des obligations (V)	-	-	-	-
Ecart de conversion actif (VI)	-	-	-	-
Total Général (I à VI)	32 320 056	6 913 344	25 406 711	24 947 826

EUROVIA STR

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021

Bilan Passif

BILAN-PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel dont versé : 1 722 600	1722 600	1 722 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	-	-
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence	-	-
Réserve légale	172 260	172 260
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours :	-	-
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	-	-
TOTAL Réserves	172 260	172 260
Report à nouveau	712	844 082
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 103 512	449 322
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	299 676	288 837
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	3 298 761	3 477 101
Produit des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	-	-
Provisions pour risques	2 897 214	3 025 613
Provisions pour charges	233 338	246 371
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	3 130 552	3 271 984
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	189 804	509
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs :	-	-
TOTAL Dettes financières	189 804	509
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	564 179	278 129
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 429 805	7 494 302
Dettes fiscales et sociales	3 619 470	3 914 671
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 877	89 949
Autres dettes	1 011 526	496 167
TOTAL Dettes d'exploitation	13 646 856	12 273 219
Produits constatés d'avance	5 140 738	5 925 013
TOTAL DETTES (IV)	18 977 399	18 198 741
Ecart de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	25 406 711	24 947 826

EUROVIA STR

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue biens	481 696	-	481 696	142 049
Production vendue services	47 979 100	-	47 979 100	42 276 247
Chiffre d'affaires net	48 460 795	-	48 460 795	42 418 296
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			55 000	16 933
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 188 090	2 530 636
Autres produits			935 648	720 316
Total des produits d'exploitation (I)			51 639 534	45 686 181
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-	-
Variation de stock (marchandises)			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			13 193 653	12 860 820
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-	44 766
Autres achats et charges externes			24 964 287	19 224 956
Impôts, taxes et versements assimilés			354 020	433 213
Salaires et traitements			6 054 655	5 716 640
Charges sociales			4 288 763	3 913 903
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	Dotations aux amortissements	337 994	299 052
		Dotations aux provisions	-	-
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	-	53 862
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 149 886	2 548 874
Autres charges			1 289 910	1 090 264
Total des charges d'exploitation (II)			51 633 169	46 186 349
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			6 366	(500 168)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			1 329 680	1 119 463
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			-	-
Produits financiers de participations			9 828	14 742
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	-
Autres intérêts et produits assimilés			-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-
Différences positives de change			-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des produits financiers (V)			9 828	14 742
Dotations financières aux amortissements et provisions			-	-
Intérêts et charges assimilées			3 391	4 425
Différences négatives de change			-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des charges financières (VI)			3 391	4 425
RÉSULTAT FINANCIER			6 437	10 317
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 342 482	629 612

EUROVIA STR

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	83 083	2 250
Reprises sur provisions et transferts de charges	80 771	41 585
Total des produits exceptionnels (VII)	163 854	43 835
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	91 610	26 230
Total des charges exceptionnelles (VIII)	91 610	26 230
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	72 244	17 604
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	654	-
Impôts sur les bénéfices (X)	310 560	197 894
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	53 142 896	46 864 220
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	52 039 384	46 414 898
BÉNÉFICE OU PERTE	1 103 512	449 322

EUROVIA STR
Société par actions simplifiée

Rue Armand Carrel Zone industrielle de Petite Synthe 59944 DUNKERQUE Cedex

N° SIRET : 31062452300117

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2021

(Sauf indication contraire, toutes les informations chiffrées sont exprimées en euro)

- Note 1 - Faits caractéristiques de l'exercice
- Note 2 - Changement de présentation comptable
- Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Informations sur le bilan

- Note 4 - Mouvements de l'actif immobilisé
- Note 5 - Etat des amortissements
- Note 6 - Dépréciations d'actifs
- Note 7 - Provisions
- Note 8 - Échéances des créances et dettes
- Note 9 - Charges à payer et produits à recevoir
- Note 10 - Comptes de régularisation
- Note 11 - Capitaux propres

Informations sur le compte de résultat

- Note 12 - Ventilation du chiffre d'affaires
- Note 13 - Charges et produits financiers concernant les entreprises liées
- Note 14 - Résultat exceptionnel
- Note 15 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Autres informations

- Note 16 - Engagements financiers donnés et reçus
- Note 17 - Engagements de crédit-bail
- Note 18 - Effectif moyen
- Note 19 - Honoraires des commissaires aux comptes
- Note 20 - Rémunération des dirigeants
- Note 21 - Relations groupe et régime fiscal
- Note 22 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice
- Note 23 - Tableau des filiales et participations

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021. Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1 - Faits caractéristiques de l'exercice

La société n'a pas connu au cours de l'exercice de faits caractéristiques remettant en cause la comparabilité des comptes.

Note 2 - Changement de présentation comptable

La société n'a pas connu au cours de l'exercice de changement de présentation comptable remettant en cause la comparabilité des comptes.

Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes sont établis selon les principes et méthodes du Plan Comptable Général français (Règlement ANC n°2014-03 modifié des nouveaux règlements intervenus depuis) et aux principes généralement admis.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les valeurs relatives aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques acquis.

Les logiciels informatiques sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Les fonds de commerce représentatifs d'actifs incorporels dont la durée d'utilisation n'est pas déterminable, ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat majoré des frais accessoires.

Les amortissements comptables de ces immobilisations sont pratiqués en mode linéaire sur les durées d'utilisation suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| • Constructions | 10 à 20 ans |
| • Agencements, installations | 5 à 10 ans |
| • Matériel de chantier, matériel de transport et outillage | 3 à 8 ans |
| • Matériel informatique et de bureau | 3 à 5 ans |

L'amortissement dérogatoire comptabilisé au passif du bilan en provisions réglementées est constitué de l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal. Ce dernier est calculé à partir des durées d'usage et du mode dégressif pour les immobilisations qui y donnent droit. Les mouvements affectant les amortissements dérogatoires sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, sous déduction éventuelle des provisions pour dépréciation jugées nécessaires, compte tenu de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de rentabilité et de plus-values latentes.

Pour permettre de conserver au résultat financier un caractère de résultat courant, les dotations et reprises de provisions sur titres de participation et créances rattachées à ces participations, ainsi que, le cas échéant, les pertes sur ces mêmes créances sont inscrites en résultat exceptionnel. L'inscription de ces éléments en charges et produits exceptionnels, où se trouvent normalement inscrites les plus ou moins-values de cessions de titres de participation, rend plus homogène la présentation du compte de résultat.

Stocks

Les stocks de matières et fournitures sont évalués au coût d'acquisition.

Des dépréciations sont constatées si le coût de revient est supérieur à la valeur probable de réalisation.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Elles font l'objet de dépréciations en cas de risques de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés, dont la mesure peut-être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Elles concernent notamment :

- des provisions statistiques pour service après-vente, calculées sur le chiffre d'affaires travaux, pour couvrir des interventions courantes de reprise sur chantiers terminés ;
- des provisions pour réfections de chantiers ou litiges travaux, déterminées en fonction des risques spécifiques identifiés afin de couvrir les charges prévisibles résultant de désordres constatés ;
- des provisions pour pertes à terminaison sur les chantiers dont les prévisions à fin d'affaires font ressortir des résultats déficitaires ;
- des provisions pour litiges destinées à couvrir les charges probables résultant de litiges nés avant la clôture de l'exercice ;
- des provisions pour engagements en matière de médailles du travail. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle prospective dite des unités de crédits projetées.

Mode de dégageement du chiffre d'affaires et du résultat des chantiers

Le chiffre d'affaires et le résultat des chantiers sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, définie par le plan comptable général, c'est-à-dire à partir des données prévisionnelles périodiquement révisées.

Pour les baux d'entretien, le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations.

Sociétés en participation

Les travaux réalisés dans le cadre de sociétés en participation, sans moyen matériel et financier propre, donnent lieu à une intégration semi-proportionnelle : comptabilisation de la quote-part du chiffre d'affaires et des charges revenant à chacun des associés.

Appréhension des résultats des filiales sous forme de sociétés de personnes

Les quotes-parts de résultat des sociétés de personnes n'ayant pas opté à l'impôt sur les sociétés sont comptabilisées chez leurs associés lors de leur année de réalisation.

Pour les sociétés de travaux ou de carrières, ces quotes-parts sont portées en produits ou en charges financières selon qu'il s'agit de bénéfices ou de pertes.

Pour les sociétés de production de matériaux (enrobage, malaxage et liants), s'agissant d'une extension de l'activité de la société, les quotes-parts de résultat sont comptabilisées dans la rubrique "opérations en commun" du compte de résultat de la société.

Plans d'actionnariat salarié

La société applique les dispositions comptables (CRC 2008-15) et fiscales relatives au traitement des avantages associés aux plans d'actionnariat salarié en vigueur dans le groupe Vinci, en particulier celles qui concernent les plans de distribution d'actions et plans d'épargne Groupe.

En cas d'attribution d'actions de performance aux employés, lorsqu'une charge devient probable, une charge à payer est comptabilisée linéairement sur la durée du plan car il conditionne l'attribution à la présence du salarié.

Crédits d'impôt

La société applique les dispositions comptables de l'ANC dans sa note d'information du 11 janvier 2011, relative au traitement des crédits d'impôt imputables sur l'impôt sur les sociétés. Ainsi, tous ces crédits d'impôts (tel le crédit d'impôt recherche) sont comptabilisés en moins de l'impôt sur les bénéfices.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés au bilan mais sont mentionnés en engagements hors bilan. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, évaluées selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées. En particulier, ces indemnités concernent le personnel Etam et Cadre. Pour le personnel ouvrier relevant de l'activité travaux publics, ces indemnités font l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeurs (CNPO), qui sont inscrits en charge au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 4 - Mouvements de l'actif immobilisé

La variation des immobilisations, en valeurs brutes, se présente comme suit :

	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Autres Mouvements	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	44 453	-	-	-	44 453
Frais de développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	17 012	-	-	-	17 012
Fonds commercial & mali technique affecté	27 441	-	-	-	27 441
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	8 366 976	944 759	589 133	-	8 722 602
Terrains	745 410	12 927	-	-	758 337
Constructions	2 074 379	220 511	-	-	2 294 890
Instal. tech., outillage et mat. industriel	3 617 360	702 821	568 774	-	3 751 407
Autres immobilisations corporelles & mali technique affecté	1 929 244	8 500	19 776	-	1 917 968
Immobilisations en cours	583	-	583	-	-
Avances, acomptes sur immo. corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	287 599	-	-	-	287 599
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	287 447	-	-	-	287 447
Autres titres immobilisés	152	-	-	-	152
Prêts et autres immobilisations financières & mali technique affecté	-	-	-	-	-
TOTAL	8 699 028	944 759	589 133	-	9 054 654
<i>Dont apports :</i>					

Note 5 - Etat des amortissements

La variation des amortissements se présente comme suit :

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	17 012	-	-	-	17 012
Frais de développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	17 012	-	-	-	17 012
Fonds commercial & mali technique affecté	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	7 135 130	337 994	588 550	-	6 884 574
Terrains	480 694	-	-	-	480 694
Constructions	1 664 672	64 156	-	-	1 728 828
Instal. tech., outillage et mat. industriel	3 149 602	236 282	568 774	-	2 817 110
Autres immobilisations corporelles & mali technique affe	1 840 162	37 556	19 776	-	1 857 941
TOTAL	7 152 142	337 994	588 550	-	6 901 586
<i>Dont apports :</i>					

Les reprises d'amortissements de la période s'expliquent par la cession ou la mise au rebut des actifs correspondants.

Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			
- calculées selon le mode linéaire	337 994	- au résultat d'exploitation	337 994
- calculées selon le mode dégressif		- au résultat exceptionnel	
TOTAL	337 994	TOTAL	337 994

Note 6 - Dépréciation d'actifs

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2021
Dépréciation immo. incorporelles	-	-	-	-	-
Brevets et droits similaires	-	-	-	-	-
Fonds commercial & mali technique affecté	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Dépréciation immo. corporelles	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles & mali technique affe	-	-	-	-	-
Immo. en cours	-	-	-	-	-
Dépréciation immo. financières	-	-	-	-	-
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières & mali technique affecté	-	-	-	-	-
Dépréciation en-cours et stocks	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-
Travaux en cours	-	-	-	-	-
Produits finis	-	-	-	-	-
Dépréciation comptes de tiers	59 195	-	47 436	-	11 759
Clients	59 195	-	47 436	-	11 759
Groupe et associés	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-
TOTAL	59 195	-	47 436	-	11 759

Note 7 - Provisions

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2021
Amortissements dérogatoires	288 837	91 610	80 771	-	299 676
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	288 837	91 610	80 771	-	299 676

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2021
Provisions à caractère d'exploitation	3 271 984	1 149 886	1 291 318	-	3 130 552
Service après vente (SAV)	212 763	175 400	172 863	-	215 300
Réfection chantier - travaux restant à exécuter	-	-	-	-	-
Remise en état des sites - repliement chantiers	-	-	-	-	-
Pertes à terminaison (PAT)	595 787	547 286	595 787	-	547 286
Médailles du travail	246 371	-	13 033	-	233 338
Autres litiges et risques d'exploitation	2 217 063	427 200	509 635	-	2 134 628
Provisions à caractère financier	-	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-	-
Provisions à caractère exceptionnel	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-
Risques sur filiales	-	-	-	-	-
Autres risques exceptionnels	-	-	-	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	3 271 984	1 149 886	1 291 318	-	3 130 552

Les reprises de provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

	Reprises avec objet	Reprises sans objet
Provisions à caractère d'exploitation	1 234 985	56 334
Service après vente (SAV)	172 863	-
Réfection chantier - travaux restant à exécuter	-	-
Remise en état des sites - repliement chantiers	-	-
Pertes à terminaison (PAT)	595 787	-
Médailles du travail	13 033	-
Autres litiges et risques d'exploitation	453 301	56 334
Provisions à caractère financier	-	-
Pertes de change	-	-
Provisions à caractère exceptionnel	-	-
Restructurations	-	-
Risques sur filiales	-	-
Autres risques exceptionnels	-	-
TOTAL	1 234 985	56 334

Note 8 - Échéances des créances et dettes

Créances

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	4 078	-	4 078
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients	8 180 667	8 180 667	-
Personnel et comptes rattachés	1 205	1 205	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	12 022	12 022	-
TVA	1 059 795	1 059 795	-
Etat et autres collectivités	44 210	44 210	-
Groupe et associés	2 915 188	2 915 188	-
Débiteurs divers	286 386	286 386	-
Charges Constatées d'Avance	-	-	-
TOTAL	12 503 550	12 499 472	4 078

Dettes

	Montant brut	à 1 an au plus	plus d'1 an, 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	189 804	189 804	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	8 429 805	8 429 805	-	-
Personnel et comptes rattachés	624 957	624 957	-	-
Sécurité sociale et organismes sociaux	1 247 461	1 247 461	-	-
Etat : impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 616 961	1 616 961	-	-
Etat : autres impôts, taxes assimilées	130 092	130 092	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 877	21 877	-	-
Groupe et associés	870 806	870 806	-	-
Autres dettes	704 899	704 899	-	-
Produits Constatés d'Avance	5 140 738	5 140 738	-	-
TOTAL	18 977 399	18 977 399	-	-

Note 9 - Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :

	31/12/2021
Emprunts et dettes financières	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 387 008
Dettes fiscales et sociales	1 369 025
Autres dettes	708
TOTAL	5 756 740

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	528 241
Autres créances	2 610 697
TOTAL	3 138 937

Note 10 - Comptes de régularisation : Charges et Produits Constatés d'Avance

	Charges Constatées d'Avance	Produits Constatés d'Avance
Charges et produits d'exploitation	-	5 140 738
Charges et produits financiers	-	-
Charges et produits exceptionnels	-	-
TOTAL	-	5 140 738

Note 11 - Capitaux Propres

Le capital social comprend au 31 décembre 2021, 74 250 actions au nominal de 23,20 € par action.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice 2021 se présente comme suit :

Capitaux propres à l'ouverture	3 477 101
Augmentation de capital	
Distribution	-1 292 693
Variation des provisions réglementées	10 840
Subventions d'investissement	
Résultat de l'exercice	1 103 512
Capitaux propres à la clôture	3 298 761

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 12 - Ventilation du Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires concerne les activités suivantes :

	31/12/2021
Routes et infrastructures	12 446 817
Cadre de vie et environnement	36 013 978
Maintenance et services	
Autres	
Total	48 460 795

Note 13 - Transactions entre parties liées

La société applique le règlement n°2014-03 de l'ANC modifié des nouveaux règlements intervenus depuis, qui précise que les transactions à mentionner en annexe sont celles qui présentent une importance significative et qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché. De plus, sont exclues, les transactions conclues entre une société mère et sa filiale, ainsi que celles conclues entre deux filiales détenues en quasi totalité par une même société mère.

Ces cas s'appliquent à la société. Par conséquent, aucune information à ce titre n'est présentée.

Note 14 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend pour l'essentiel :

	31/12/2021
Produits nets de cession d'immobilisations	83 083
Quotes-parts de subvention d'investissement	-
Amortissements dérogatoires nets	(10 840)
Autres	-

Note 15 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 342 482	(355 758)	986 724
Résultat exceptionnel	72 244	45 025	117 268
Participation	(654)	173	(481)
Résultat comptable	1 414 072	(310 560)	1 103 512

AUTRES INFORMATIONS

Note 16 - Engagements financiers donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES	Au profit des		Total
	Entreprises liées	Autres	
Cautions sur marchés		12 977 000	12 977 000
Cautions sur engagements financiers			-
Hypothèques et nantissements			-
Garanties solidaires des sociétés de personnes	10 725 911		10 725 911
Contrats de location simple (hors crédit bail)		409 290	409 290
Indemnités de fin de carrière		1 309 603	1 309 603
Autres engagements donnés			-
TOTAL	10 725 911	14 695 893	25 421 804

Cautions sur marchés :

Les garanties données sur marchés concernent principalement les garanties de bonne fin d'exécution de travaux et les garanties bancaires données en couverture des avances reçues par les clients. Lorsque des événements tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat rendent probable la réalisation du risque, celui-ci est provisionné.

Garantie solidaire des sociétés de personnes :

Les associés d'une société de personnes sont solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. L'engagement correspond à la totalité du passif de ces sociétés sous déduction de leur fonds propres et des comptes d'emprunts et comptes courants ouverts au nom des associés. Toutefois, compte tenu de la qualité des partenaires, le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est faible.

ENGAGEMENTS RECUS	Accordés par		Total
	Entreprises liées	Autres	
Engagements reçus des établissements financiers			-
Hypothèques et nantissements			-
Autres engagements reçus		21 000	21 000
TOTAL	-	21 000	21 000

Note 17 - Engagements de crédit-bail

	Nature d'immobilisation financée par crédit-bail			
	Terrains	Constructions	Autres immo. corporelles	31/12/2021
Valeur d'origine				-
Amortissements cumulés exercices antérieurs				-
Amortissements de l'exercice N				-
Total amortissements théoriques	-	-	-	-
Valeur nette	-	-	-	-
Redevances payées sur ex. antérieurs				-
Redevances payées sur l'exercice N				-
Total redevances payées	-	-	-	-
Redevances à payer : à 1 an au plus				-
Redevances à payer : à + d'1 an et - de 5 ans				-
Redevances à payer : à plus de 5 ans				-
Total redevances restant à payer	-	-	-	-
Valeur résiduelle				-
Montant pris en charge dans l'exercice				-

Note 18 - Effectif moyen

	31/12/2020	31/12/2021
Cadres	21	20
Employés et agents de maîtrise	64	61
Ouvriers	119	117
TOTAL	204	198

Note 19 - Honoraires des Commissaires aux Comptes

En application du Décret n° 2008-1487, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes n'est pas communiquée dans cette annexe. La société est en effet incluse dans le périmètre de consolidation de Vinci S.A., et l'annexe aux comptes consolidés de Vinci S.A. les mentionne.

Note 20 - Rémunération des Dirigeants

Les mandataires sociaux ne sont pas directement rémunérés par la société.

Note 21 - Relations Groupe et régime fiscal

Forme juridique et intégration fiscale :

La société est constituée en Société par actions simplifiée.
Elle est membre du groupe d'intégration fiscale Vinci S.A.. La société acquitte sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Société consolidante :

Les comptes de la société sont intégrés dans le périmètre de consolidation de la société Vinci S.A. (SIREN 552 037 806) dont le siège social se situe au 1973 Boulevard de la Défense - 92 000 Nanterre.
Les états financiers du groupe sont disponibles sur le site internet de Vinci.

Note 22 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

Note 23 - Tableau des filiales et participations

Confer tableau ci-après.

